

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Les bénévoles de l'AVIVO Lausanne vous aident à remplir votre déclaration fiscale

1^{ère} période	Mardi 17 février au Jeudi 5 mars 2026	COMPLET
2^{ème} période	Mardi 17 mars au Jeudi 2 avril 2026	COMPLET
3^{ème} période	Mardi 14 avril au Jeudi 7 mai 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 16 mars 2026
4^{ème} période	Mardi 19 mai au Jeudi 25 juin 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 4 mai 2026

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous appeler :

au ☎ 021 312 04 52

Tous les jours sauf, le mardi après-midi et le vendredi
(le bureau est fermé tous les vendredis)

AVIVO Lausanne / Place Chauderon 3 / 1003 Lausanne / 5^{ème} étage

Participation financière demandée :

Tarif de base : **dès CHF 35.-**

Pour les membres AVIVO : tarif de base dès CHF 15.-

**Le paiement s'effectuera par carte
(PostFinance, banques, cartes de crédit)**

Une nouvelle grille tarifaire s'applique pour les déclarations établies par l'AVIVO cette année. Une augmentation du tarif est à prévoir pour les contribuables disposant de fortune imposable ou de revenus confortables.

Grille tarifaire sur www.avivo-vaud.ch

Avez-vous pensé à demander ?

- Un subside pour l'assurance maladie
- Des prestations complémentaires AVS/AI
- Des prestations complémentaires familles
- La rente-pont

L'AVIVO est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

social@avivolausanne.ch ou au 021 312 06 54

Documents à apporter

- ☐ « **Formulaire de transmission 2025** » - enveloppe reçue des impôts en début d'année
- ☐ **Dernière « Taxation définitive »**
- ☐ **Acomptes impôts pour 2026**
- ☐ **Clé USB verte de l'AVIVO** (si vous en avez une)
- ☐ **Pour les membres AVIVO : votre carte de membre**

TOUS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT CONCERNER L'ANNEE 2025

- ☐ Attestations fiscales de rentes AVS, AI, 2^{ème} pilier, 3^{ème} pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- ☐ Certificat(s) de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- ☐ Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- ☐ Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- ☐ Attestation des PC Familles ou de Rente-pont
- ☐ Décisions de Prestations complémentaires AVS, AI
- ☐ Décisions complètes d'octroi rétroactif de Rente AI (pour les nouvelles rentes)

- ☐ Attestation de l'assurance maladie (frais médicaux et primes pour la base et/ou complémentaires)
- ☐ Primes d'assurances maladie de base et/ou complémentaires
- ☐ Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- ☐ Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- ☐ Factures d'acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- ☐ Cotisations pour un 3^{ème} pilier A

- ☐ Pensions alimentaires versées et/ou encaissées
- ☐ Convention de séparation et/ou divorce
- ☐ Factures des frais de garde

- ☐ Attestations au 31 décembre de tous les comptes bancaires/PostFinance (en Suisse et à l'étranger)
- ☐ Relevé fiscal des titres et/ou justificatifs des placements
- ☐ Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et solde au 31 décembre
- ☐ Bail/Baux à loyer et/ou Notification de hausse/baisse de loyer
- ☐ Attestations des dons versés
- ☐ Si personne à charge : justificatifs des versements et attestation d'indigence

Pour les propriétaires

- ☐ **Dernière « Taxation définitive »**
- ☐ Acte d'achat/vente
- ☐ Dettes hypothécaires au 31 décembre
- ☐ Factures d'assurances et impôts foncier
- ☐ Factures de rénovation

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Les bénévoles de l'AVIVO Lausanne vous aident à remplir votre déclaration fiscale

1^{ère} période	Mardi 17 février au Jeudi 5 mars 2026	COMPLET
2^{ème} période	Mardi 17 mars au Jeudi 2 avril 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 9 février 2026
3^{ème} période	Mardi 14 avril au Jeudi 7 mai 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 30 mars 2026
4^{ème} période	Mardi 19 mai au Jeudi 25 juin 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 4 mai 2026

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous appeler :

au ☎ 021 312 04 52

Tous les jours sauf, le mardi après-midi et le vendredi
(le bureau est fermé tous les vendredis)

AVIVO Lausanne / Place Chauderon 3 / 1003 Lausanne / 5^{ème} étage

Participation financière demandée :

Tarif de base : **dès CHF 35.-**

Pour les membres AVIVO : tarif de base dès CHF 15.-

**Le paiement s'effectuera par carte
(PostFinance, banques, cartes de crédit)**

Une nouvelle grille tarifaire s'applique pour les déclarations établies par l'AVIVO cette année. Une augmentation du tarif est à prévoir pour les contribuables disposant de fortune imposable ou de revenus confortables.

Grille tarifaire sur www.avivo-vaud.ch

Avez-vous pensé à demander ?

- Un subside pour l'assurance maladie
- Des prestations complémentaires AVS/AI
- Des prestations complémentaires familles
- La rente-pont

L'AVIVO est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

social@avivolausanne.ch ou au 021 312 06 54

Documents à apporter

- ☐ « **Formulaire de transmission 2025** » - enveloppe reçue des impôts en début d'année
- ☐ **Dernière « Taxation définitive »**
- ☐ **Acomptes impôts pour 2026**
- ☐ **Clé USB verte de l'AVIVO** (si vous en avez une)
- ☐ **Pour les membres AVIVO : votre carte de membre**

TOUS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT CONCERNER L'ANNEE 2025

- ☐ Attestations fiscales de rentes AVS, AI, 2^{ème} pilier, 3^{ème} pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- ☐ Certificat(s) de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- ☐ Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- ☐ Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- ☐ Attestation des PC Familles ou de Rente-pont
- ☐ Décisions de Prestations complémentaires AVS, AI
- ☐ Décisions complètes d'octroi rétroactif de Rente AI (pour les nouvelles rentes)

- ☐ Attestation de l'assurance maladie (frais médicaux et primes pour la base et/ou complémentaires)
- ☐ Primes d'assurances maladie de base et/ou complémentaires
- ☐ Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- ☐ Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- ☐ Factures d'acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- ☐ Cotisations pour un 3^{ème} pilier A

- ☐ Pensions alimentaires versées et/ou encaissées
- ☐ Convention de séparation et/ou divorce
- ☐ Factures des frais de garde

- ☐ Attestations au 31 décembre de tous les comptes bancaires/PostFinance (en Suisse et à l'étranger)
- ☐ Relevé fiscal des titres et/ou justificatifs des placements
- ☐ Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et solde au 31 décembre
- ☐ Bail/Baux à loyer et/ou Notification de hausse/baisse de loyer
- ☐ Attestations des dons versés
- ☐ Si personne à charge : justificatifs des versements et attestation d'indigence

Pour les propriétaires

- ☐ **Dernière « Taxation définitive »**
- ☐ Acte d'achat/vente
- ☐ Dettes hypothécaires au 31 décembre
- ☐ Factures d'assurances et impôts foncier
- ☐ Factures de rénovation